

Bulletin INFO-Service

JUILLET 2019

ASSURANCE MÉDICAMENTS

Dans ce numéro

Audits des demandes de règlement

- Documents aux fins de vérification des demandes de règlement
- Interjection d'appel à la suite d'une vérification des demandes de règlement

Soumission des demandes de règlement pour méthadone et Suboxone

Manuel à l'intention du pharmacien

Avis de paiement

- Nouveaux numéros de fournisseurs – Code d'utilisateur et mot de passe
- Numéros de fournisseurs existants – Gestion du compte (« règle des 6 »)
- Notification des avis de paiement

Mise à jour du site Web

- Nouvelles ressources en ligne
 - Protocole relatif au rappel de médicaments
 - Mise à jour des unités de mesure
 - NIP pour les honoraires relatifs à des services cognitifs
 - Ressources de contact

Audits des demandes de règlement

Documents aux fins de vérification des demandes de règlement

Express Scripts Canada comprend que les pharmaciens peuvent souhaiter envoyer des documents numérisés au lieu de la version papier des pièces justificatives originales, lorsqu'ils répondent à une demande de documents.

Quelle que soit l'option choisie (version numérique ou papier), les pharmaciens disposent de 14 jours civils à compter de la date indiquée sur la demande pour fournir des documents pleine page, complets et lisibles. L'omission de fournir des documents pleine page, complets et lisibles dans le délai de 14 jours civils peut entraîner l'annulation de la demande de règlement ou le rajustement du montant de la demande.

Interjection d'appel à la suite d'une vérification des demandes de règlement

Le pharmacien peut interjeter appel à la suite de la production d'un rapport d'audit en fournissant des documents à l'appui n'ayant pas été soumis antérieurement, dans les 30 jours civils suivant la date d'émission de l'avis de paiement associé à la demande de règlement concernée. Les pièces justificatives peuvent être envoyées au numéro de télécopieur indiqué sur la demande de documents. Le pharmacien



EXPRESS SCRIPTS CANADA

PUBLIC
PUBLIC



@ExpressRxCanada



Express Scripts Canada



Express Scripts Canada

S'APPLIQUE À TOUTES LES PROVINCES ET À TOUS LES TERRITOIRES À L'EXCLUSION DU QUÉBEC

peut également commencer le processus d'appel en communiquant avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Soumission des demandes de règlement pour méthadone et Suboxone^{MC}

Lorsque vous soumettez une demande de règlement pour méthadone ou Suboxone^{MC} à Express Scripts Canada, veuillez prendre note de ce qui suit :

- ne pas utiliser de code de préparation magistrale;
- indiquer le nombre de jours d'approvisionnement et la concentration en milligrammes (mg), si le médicament est sous forme de poudre, ou en millilitres (ml), si le médicament est sous forme liquide (p. ex. Methadose^{MC});
- Express Scripts Canada ne rembourse pas au pharmacien des honoraires de préparation magistrale en plus de ses honoraires habituels et coutumiers (p. ex. honoraires professionnels);
- Express Scripts Canada verse des honoraires professionnels habituels et coutumiers une fois aux fins de surveillance directe et une fois pour l'ensemble des doses à emporter à la maison. Par exemple, si un patient a une ordonnance pour une dose qui sera administrée sous surveillance directe et six doses à emporter, le pharmacien obtiendra les deux types d'honoraires suivants : une fois les honoraires pour la dose administrée sous surveillance et une fois les honoraires pour les six doses à emporter.

Manuel à l'intention du pharmacien

Vous pouvez télécharger la version mise à jour du *Manuel à l'intention du pharmacien* à partir du site Web d'Express Scripts Canada (onglet Fournisseurs de soins de santé) à l'adresse fr.express-scripts.ca/health-care-downloads-and-resources. La version 3.1, publiée en avril 2019, comprend une liste à jour des clients d'Express Scripts Canada. La version 4.0, publiée en juin 2019, est mise à jour du site Web d'Express Scripts Canada.

Avis de paiement

Nouveaux numéros de fournisseurs – Code d'utilisateur et mot de passe

Express Scripts Canada continue d'offrir un accès sécuritaire aux relevés des fournisseurs. Les pharmaciens peuvent consulter leur avis de paiement en ligne : escmoncompte.ca. L'avis de paiement en ligne est une solution écologique qui remplace les relevés en format papier.

Le compte du pharmacien est créé par suite de son inscription auprès d'Express Scripts Canada. Afin d'accroître la sécurité, les pharmaciens qui ont un nouveau numéro de fournisseur recevront leur code d'utilisateur et leur mot de passe par la poste.

Afin de respecter la confidentialité des renseignements, le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs dispose d'un accès limité aux avis de paiement des fournisseurs et ne peut créer de nouveaux comptes en ligne. Veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs pour réinitialiser un mot de passe, modifier les renseignements relatifs à une adresse courriel ou effectuer un suivi concernant l'avis de paiement auprès du service approprié.

S'APPLIQUE À TOUTES LES PROVINCES ET À TOUS LES TERRITOIRES À L'EXCLUSION DU QUÉBEC

Numéros de fournisseurs existants – Gestion du compte (« règle des 6 »)

Afin d'accroître la sécurité, les mots de passe des comptes permettant de consulter les avis de paiement sont réinitialisés tous les six mois. Les fournisseurs doivent choisir un mot de passe différent de ceux utilisés au cours des six derniers cycles. Après six mois d'inactivité, les comptes sont fermés. Les pharmaciens peuvent soumettre une nouvelle demande d'ouverture de compte par télécopieur au 1 855 622-0669 ou en communiquant avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Notification des avis de paiement

Les pharmaciens peuvent se connecter à leur compte en tout temps afin de consulter leur avis de paiement en ligne à escmoncompte.ca. Présentement, nous ne prévenons plus les pharmaciens par courriel lorsque l'avis de paiement est accessible.

Veillez noter que si une demande de règlement est annulée ou si son montant est rajusté après un cycle de règlement, l'annulation ou le rajustement pourra être indiqué dans l'avis de paiement correspondant à un cycle de règlement ultérieur. Par exemple :

- Une demande de règlement relative au patient A est remboursée au cours du cycle de règlement 1 (et sera indiquée dans l'avis de paiement correspondant au cycle de règlement 1).
- Selon le temps écoulé, l'annulation ou le rajustement du montant de la demande de règlement relative au patient A pourra être effectué au cours du cycle de règlement 2.
- L'annulation d'une demande de règlement ou le rajustement de son montant pourra être indiqué au cours du cycle de règlement 2 (et dans l'avis de paiement correspondant au cycle de règlement 2) même si aucune demande de règlement n'a été soumise relativement au patient A durant ce cycle.

Mise à jour du site Web

Nouvelles ressources en ligne

Le site Web d'Express Scripts Canada fournit des ressources utiles aux fournisseurs de soins de santé. Il se peut que vous trouviez des réponses aux questions que vous voulez poser au Centre d'appels à l'intention des fournisseurs sur le site Web d'Express Scripts Canada à l'adresse fr.express-scripts.ca/health-care-downloads-and-resources. En plus des formulaires et des ressources offertes, le site Web comprend aussi ce qui suit :

- un protocole relatif au rappel de médicaments, lorsqu'un client d'Express Scripts Canada ou un participant à un régime est touché par un rappel de médicament;
- une liste qui indique l'unité de mesure correspondant à un DIN aux fins de soumission des demandes de règlement;
- une liste des NIP associés aux honoraires relatifs à des services cognitifs, lorsque ces derniers sont couverts par le régime d'assurance médicaments privé du patient;
- les ressources de contact pour soumettre les documents demandés dans le cadre d'un audit ainsi que le formulaire d'inscription et le Formulaire de modification des renseignements sur la pharmacie.



Coordonnées d'Express Scripts Canada

Demandes de règlement manuelles

Postez ou télécopiez les demandes de règlement dont le montant est supérieur à 9 999,99 \$, à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
Demandes de règlement pour médicaments
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5
Télécopieur : 1 855 712-6322

Audits en pharmacie

Télécopier les documents demandés au :
1 855 712-6322

Formulaires à l'intention des pharmaciens

Télécopiez les formulaires dûment remplis au :
1 855 622-0669

Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

Demandes de renseignements seulement.
Veuillez avoir votre numéro de fournisseur à portée de la main.

Téléphone : 1 800 563-3274
Du lundi au vendredi
de 6 h 30 à minuit (HE)

Les samedis, dimanches et jours fériés
de 8 h à minuit, HE

Autre correspondance

Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :
Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

Nota : Express Scripts Canada ne peut modifier les renseignements sur l'admissibilité de l'adhérent (y compris, sans s'y limiter, la couverture, la date de naissance, etc.). Aussi, lorsqu'il est question de l'admissibilité d'un adhérent veuillez demander à l'adhérent ou au patient (participant au régime) de communiquer avec l'administrateur du régime de son employeur.

Express Scripts Canada Site Web

Express Scripts Canada continue d'offrir son soutien aux pharmaciens partout au pays, au moyen de son site Web fr.express-scripts.ca/providers.

Ressources offertes sur le site Web :

- *Bulletins INFO-Service* à l'intention des pharmaciens
- *Manuel à l'intention du pharmacien*
- Formulaires à l'intention des pharmaciens
- Ressources à l'intention des pharmaciens

Clients d'Express Scripts Canada

Veuillez vous assurer que les renseignements qui figurent dans vos dossiers sont à jour, y compris le plus récent numéro d'assureur.

N ^o assureur	Fournisseur de services de traitement de demandes de règlement
02	Manuvie
07	Manion Wilkins & Associés Ltd.
11	Industrielle Alliance
12	Desjardins Assurances
15	Programme des services de santé non assurés (SSNA)*
25	Teamsters National Benefit Plan
29	Humania Assurance inc.
31	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)
32	STI Technologies Ltd. (STI)
34	TELUS Santé, auparavant Symbility Health Inc.
37	Groupe Assurance Cowan
38	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM)
39	Coughlin & associés Itée
40	RWAM
43	Manuvie – Marchés des groupes à affinités
47	Benecaid
49	Group Medical Services (GMS)
50	GMS Insurance Inc.
53	Groupe Premier Médical (GPM)
55	Johnson inc.
73	L'Excellence
90	Empire Vie

*Nota : Les *Bulletins INFO-SERVICE* ne s'appliquent pas au Programme des services de santé non assurés (SSNA).

